
Discussion du HRIL WG consacrée à la piste de travail 2 sur la responsabilité

Séance 3 - HRIL WG - Piste de travail 2 sur la responsabilité

Table des matières

Objectifs de la séance	1
Contexte	2
Rapport final de la piste de travail 2	2
Rapport d'évaluation de l'organisation ICANN	2
Approbation par le Conseil d'administration des recommandations du rapport final et du soutien potentiel de l'organisation ICANN	3
Rapport de l'organisation ICANN sur l'avancement de la mise en œuvre	3
Domaines de mise en œuvre du GAC	4
Ordre du jour	5
Principaux documents de référence	5
Informations complémentaires	5

Objectifs de la séance

Avec l'adoption des recommandations de la piste de travail 2 (WS2) sur la responsabilité par le Conseil d'administration de l'ICANN en novembre 2019, l'organisation ICANN et les groupes communautaires individuels ont désormais l'obligation d'entreprendre la mise en œuvre de ces recommandations.

À l'ICANN69, les membres du GAC ont analysé l'avancement du plan de mise en œuvre et ont exploré les prochaines étapes potentielles pour la mise en œuvre. Parmi ces activités, le groupe de travail du GAC sur les droits de l'homme et le droit international (HRIL WG) a convenu de diriger la mise en œuvre des recommandations 1 (diversité) et 3 (valeur fondamentale des droits de l'homme).

À l'ICANN70, le groupe de travail présentera le travail entrepris depuis la dernière réunion portant sur les efforts préliminaires de définir la diversité du point de vue du GAC.

Contexte

En mars 2014, la [transition du rôle de supervision des fonctions IANA](#) a été lancée et l'ICANN a entrepris son initiative de la piste de travail 1 (WS1) afin de développer des mécanismes visant à améliorer la responsabilité de l'ICANN. La piste de travail 1 a conclu son travail en février 2016 et le rapport de ce groupe a été approuvé par les [organisations membres de l'ICANN](#) (y compris le GAC) et adopté par le Conseil d'administration en mars 2016.

La piste de travail 2 (WS2) a été chargée d'aborder des questions liées à la responsabilité dont le délai de mise en œuvre était censé dépasser celui fixé pour la transition du rôle de supervision des fonctions IANA initiale. La piste de travail 2 a conclu son travail en juin 2018 avec le [rapport final de la piste de travail 2 du CCWG-Responsabilité](#) et le rapport final de la piste de travail 2 a été approuvé par les organisations membres (y compris le GAC) en novembre 2018.

Rapport final de la piste de travail 2

Le rapport final de la piste de travail 2 comprenait une liste complète de près de 100 recommandations individuelles qui ont été présentées dans huit domaines :

1. Diversité du travail communautaire sur les politiques*
2. Lignes directrices pour la destitution de bonne foi des membres du Conseil d'administration*
3. Droits de l'homme*
4. Juridiction*
5. Amélioration du bureau de l'Ombudsman de l'ICANN
6. Accroissement de la responsabilité des SO et des AC*
7. Responsabilité du personnel
8. Transparence*

Chacun des huit (8) domaines thématiques contenait plusieurs recommandations sous-thématiques. Six de ces domaines (identifiés par un « * » ci-dessus) semblent contenir des implications pour la mise en œuvre opérationnelle du GAC ou pour d'autres travaux, y compris la diversité, la destitution de bonne foi des membres du Conseil, les droits de l'homme, la juridiction, l'accroissement de la responsabilité et de la transparence des SO et AC. Au total, quarante-deux (42) recommandations distinctes méritent l'attention et la considération du GAC.

Rapport d'évaluation de l'organisation ICANN

Avant de finaliser les recommandations de la piste de travail 2, le Conseil d'administration avait demandé à l'organisation ICANN de préparer un rapport d'évaluation de la mise en œuvre, y compris des estimations des ressources, en vue de son examen final du rapport final de la piste de travail 2 et de ses recommandations par le Conseil d'administration. Le [rapport d'évaluation de la](#)

[mise en œuvre de la WS2](#) a été élaboré par l'organisation ICANN pour répondre à ce besoin. Il a été achevé le 5 novembre 2019 et n'a pas fait l'objet d'une période de consultation publique.

Approbation par le Conseil d'administration des recommandations du rapport final et du soutien potentiel de l'organisation ICANN

Le 7 novembre 2019, le Conseil d'administration de l'ICANN a examiné les recommandations du rapport final de la piste de travail 2 de 2018 et du rapport d'évaluation de 2019 de l'organisation ICANN et a donné son approbation finale à l'ensemble des recommandations complètes du rapport final de la piste de travail 2.

Selon le rapport d'évaluation, le Conseil d'administration de l'ICANN a déterminé que « la hiérarchisation et la préparation des recommandations de mise en œuvre de la piste de travail 2 seront facilitées par le biais des processus de budgétisation et de planification ». Cela signifie que pour planifier la mise en œuvre de la piste de travail 2, l'organisation ICANN peut d'abord identifier et faire avancer les recommandations qui n'ont pas besoin d'un cycle budgétaire pour leur mise en œuvre. Deuxièmement, l'organisation pourra alors avoir la capacité de fournir du soutien à la communauté de l'ICANN pour les parties des recommandations de la piste de travail 2 dont la mise en œuvre est du ressort de la communauté. Enfin, l'organisation ICANN pourra identifier le cycle budgétaire futur et les délais estimés pour toutes les recommandations individuelles restantes à mettre en œuvre.

Rapport de l'organisation ICANN sur l'avancement de la mise en œuvre

La mise en œuvre demande une planification appropriée dans le but d'exploiter les ressources et de préserver la largeur de bande de la communauté ; cela implique de s'assurer que les dépendances soient gérées de manière efficace. En juin 2020, Göran Marby, Président-directeur général de l'ICANN, [a annoncé](#) la formation de l'« équipe responsable de la mise en œuvre », pour répondre au besoin fondamental d'aborder systématiquement les nombreuses recommandations et les travaux liés à mise en œuvre dans l'écosystème de l'ICANN.

Cette nouvelle équipe collabore étroitement avec le département de la planification récemment créé dans le but de simplifier le processus de planification ainsi que d'améliorer la coopération au sein de l'organisation et avec la communauté lors de l'étape de planification. Elle nous aidera aussi à hiérarchiser les activités à moyen et à long terme.

L'équipe responsable de la mise en œuvre des opérations se concentrera sur la planification et le travail de mise en œuvre ultérieur des recommandations de la piste de travail 2 approuvées par le Conseil d'administration.

Pour mieux définir la portée du travail, ces ressources dédiées se penchent sur les travaux en cours au sein de l'écosystème de l'ICANN qui puissent adresser les éléments des recommandations et déterminer les démarches de mise en œuvre supplémentaires. La documentation de ce travail est

en cours et l'équipe responsable de la mise en œuvre des opérations assurera que des informations périodiques sur l'état et les progrès soient communiquées et publiées afin d'assurer la visibilité, la clarté et l'alignement au sein de la communauté de l'ICANN.

En ce concernant l'information périodique, l'[annonce du blog de l'ICANN \(4 mars 2021\)](#) la plus récente sur les rapports d'avancement informe de la mise en œuvre de la piste de travail 2 sur les recommandations liées à la diversité, au bureau de l'Ombudsman et à la transparence. En outre, le blog signale qu'étant donné qu'un grand nombre des recommandations sont en attente de la considération de la communauté ou exigeront la contribution de la communauté avant que l'organisation ICANN ne démarre la mise en œuvre, l'équipe responsable du projet accordera avec la communauté la meilleure manière de fournir son soutien.

Domaines de mise en œuvre du GAC

Le rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la piste de travail 2 (WS2) est utilisé par l'organisation pour aider à élaborer un plan de mise en œuvre pour les près de 100 recommandations. Le rapport d'évaluation a reconnu que la mise en œuvre des recommandations sera une « entreprise organisationnelle importante qui nécessitera d'un plan de mise en œuvre détaillé et qui prendra un certain nombre d'années ».

Il est intéressant de noter que le rapport d'évaluation prend soin de préciser que « le rapport ne traite pas de la faisabilité de la mise en œuvre de ces recommandations par les organisations de soutien (SO) et les comités consultatifs (AC). C'est une considération qui appartient à la communauté ». (Voir les pages 4 et 5 du rapport d'évaluation). Le rapport d'évaluation reconnaît en outre que « plusieurs recommandations exigent un travail communautaire. Les plans de mise en œuvre des SO et des AC devront prendre en compte la hiérarchisation et le calendrier d'activités au fur et à mesure que les ressources doivent être allouées » (voir la page 5 du rapport d'évaluation).

Le personnel de soutien au GAC a examiné de près le rapport final de la piste de travail 2 et a identifié les quarante-deux (42) recommandations individuelles ayant une incidence sur le GAC d'une manière ou d'une autre. Chacune de ces recommandations individuelles correspondant aux huit (8) axes thématiques du rapport final de la piste de travail a été présentée dans un document distinct dans le but d'identifier les recommandations applicables au GAC. Le présent document a été conçu pour [faire l'inventaire](#) de la portée des recommandations appelant à la mise en œuvre du GAC.

La mise en œuvre, les plans et les priorités pour aborder ces recommandations doivent finalement être discutés et développés par les membres du GAC.

À l'ICANN69, le GAC a exploré les options pour la mise en œuvre de la piste de travail 2 sur la responsabilité applicables au comité. Les co-présidents du groupe de travail du GAC sur les droits de l'homme et le droit international (HRIL WG) et le soutien au GAC ont partagé des informations

sur l'état d'avancement afin de compléter un outil d'inventaire permettant aux membres du GAC de confirmer et d'évaluer les 40 recommandations spécifiques, d'attribuer des responsabilités pour établir les plans de d'élaboration de recommandations pour la révision du GAC et de s'occuper du suivi de l'état des travaux de mise en œuvre.

Ordre du jour

À l'ICANN70, conduits par le groupe de travail, conjointement avec le groupe de travail du GAC chargé des régions faiblement desservies (USRWG), les co-présidents du HRIL WG présenteront les travaux effectués depuis l'ICANN69, en mettant l'accent sur la mise en œuvre des recommandations de la piste de travail 2 liées à la recommandation relative à la diversité.

- Collaboration du HRIL WG du GAC et de l'USRWG sur les recommandations relatives à la diversité
 - Définition de diversité selon la perspective du GAC
 - Prochaines étapes
- Mise à jour [de l'outil de suivi du GAC](#) sur la mise en œuvre des recommandations et discussion sur la surveillance des dirigeants du GAC ([Consultez les points d'action du procès-verbal de l'ICANN69](#)).

Principaux documents de référence

- Rapport final de la piste de travail 2 du CCWG (juin 2018) - <https://www.icann.org/en/system/files/files/ccwg-acct-ws2-final-24jun18-en.pdf>
- Rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la piste de travail 2 du CCWG (novembre 2019) - https://community.icann.org/display/WEIA/Public+Documents?preview=/120819602/120819621/WS2%20Implementation%20Assessment%20Report_5Nov2019.pdf
- Résolutions du Conseil d'administration de l'ICANN approuvant les recommandations de la piste de travail 2 (7 novembre 2019) - <https://www.icann.org/resources/board-material/resolutions-2019-11-07-en#2.c>
- Recommandations spécifiques du rapport final de la piste de travail 2 du CCWG- Responsabilité en matière de responsabilité pour les SO et les AC - <https://gac.icann.org/working-group/gac-operating-principles-evolution-working-group-gope-wg#wg-doc-head>
- Outil de suivi du GAC pour la mise en œuvre de la piste de travail 2 - <https://docs.google.com/spreadsheets/d/1NOTa6ULaUihKIVAKzpBaRBknScBDMZcuy95D10TcDF0/edit#gid=1015079592>

Informations complémentaires

- Piste de travail 2 - Amélioration de la page d'accueil du renforcement de la responsabilité de l'ICANN - <https://community.icann.org/display/WEIA>

- Annonce de l'organisation ICANN – [Une mise à jour sur la mise en œuvre de la piste de travail 2](#) (4 mars 2021)
- Annonce de l'organisation ICANN - [État de la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation de l'impact des activités de l'organisation ICANN sur les droits de l'homme](#) (2 juillet 2020)
- Article de blog de l'ICANN [Renforcer notre structure et améliorer la collaboration](#) (17 août 2020)

Gestion des documents

Réunion	ICANN70 Forum virtuel de la communauté, 22 au 25 mars 2021
Titre	Séance du HRIL WG du GAC sur la mise en œuvre des recommandations de la piste de travail 2
Distribution	Membres du GAC (avant la réunion) et du public (après la réunion)
Date de distribution	Version 1 : 4 mars 2021